



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N° 2023/07

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

COMMUNE D'ISSEL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DOMAINE : 1

« Commande Publique »

SOUS-DOMAINE : 1.1

« Marchés publics »

OBJET :

Aménagement du quartier
Penavayre
Développement et sécurisation
des modes doux
Attribution marché travaux

**Le nombre de
conseillers
Municipaux en service
est de : 11**

**CONVOCACTION C.M.
EN DATE DU :
12/01/2023**

**AFFICHAGE EN DATE
DU : 20/01/2023**

**PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 20/01/2023**

**CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION
PREFECTURE LE :
PAR PUBLICATION
LE :**

Séance du Conseil Municipal du 19 janvier 2023 à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'ISSEL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Henri POISSON, Maire,

Présents : Christophe BRUNEL, Régine SEJALON, Armelle DE RIVOYRE, Frédéric DAUVIN, Pierre DELPERIE, Stéphane SAOUMA, Jacques CUNG

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Sabrina MAHIEU, Axelle FOUGA, Myriam MECHRAOUI

Secrétaire : Christophe BRUNEL,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a engagé depuis de nombreuses années une réflexion pour aménager ses espaces publics afin d'améliorer le cadre de vie et développer les modes de circulation douce à l'intérieur de l'agglomération.

Le cœur de village ayant été traité, et face aux nouvelles constructions ou projets de constructions, le déploiement des circulations douces et leur sécurisation sont devenus nécessaires, et attendus par la population et les usagers.

Monsieur le Maire rappelle l'étude établie par le Cabinet CETUR et relative à l'aménagement d'une première tranche qui concernera 3 secteurs :

- Carrefour Route des Crozes / Route de Castelnaudary
- Carrefour Route des Crozes / Lotissement Penavayre
- Chemin du Colombier

Pour ce programme de travaux, ayant pour objectifs de sécuriser et assurer l'accessibilité pour les modes doux, apaiser et maîtriser les vitesses, améliorer la lisibilité des carrefours et développer les aménagements paysagers, un devis a été demandé à l'entreprise CAZAL, titulaire du groupement de commande établi par la CCCLA pour la réfection lourde et restructuration de chaussées et trottoirs.

Le devis présente un montant de **118 750,51 € HT**.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

D'APPROUVER le devis de l'entreprise CAZAL, titulaire du groupement de commande établi par la CCCLA pour la réfection lourde et restructuration de chaussées et trottoirs, pour un montant de 118 750,51 € HT.

D'AUTORISER le Maire à signer toutes pièces relatives à ce marché.

ADOpte À L'UNANIMITE ;

VOTE CONTRE : 0.....

S'ABSTIENNENT ou S'ABSTIENT : 0.....

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A ISSEL, le 19 janvier 2023

RF	Le secrétaire de séance Christophe BRUNEL
PREFECTURE DE CARCASSONNE	
PAR DELEGATION	
LE :	Contrôle de égalité
Date de réception de	AR: 23/01/2023
(signature)	753-20230119-DE_2023_007_BIS DE

Le Maire d'ISSEL,
Henri POISSON


